

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

2020 - 28 MODALITES DE PARTICIPATION DES DEMANDEURS A LA PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN PHASE EXECUTION DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

L'an deux mille vingt, le Jeudi 27 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 Février 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents :

15

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 28 Février 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200227-2020-28-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-31 et L 2224-34,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que le SYDELA a mis en place un dispositif solaire, ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental, par lequel il propose aux collectivités adhérentes ou tiers des études de faisabilité de leur projet,

Considérant que le SYDELA souhaiterait désormais accompagner les collectivités adhérentes durant la phase exécution de leur projet, et plus précisément :

- Rédaction des CCTP et aide au choix de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle et du coordinateur SPS.
- Accompagnement des collectivités durant la phase travaux et jusqu'à la mise en exploitation de la centrale photovoltaïque.

Considérant que le SYDELA estime le temps passé par projet de 5 à 10 jours (selon la complexité).

Considérant qu'en prenant en compte l'intégralité de ces données, le coût de cette prestation représente un taux journalier de 450 € (1 ETP) pour le SYDELA.

Il est proposé d'établir la participation financière des collectivités adhérentes à 100% du coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage précitée.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le SYDELA à proposer un accompagnement en phase exécution des projets de photovoltaïques en toiture, sous d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- D'approuver les modalités de participation des collectivités adhérentes de ladite prestation.

Le Président,
Bernard CLOUET

